

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2013

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26 puis 28

Date de la convocation : 10 janvier 2013

Date de l'affichage : 10 janvier 2013

L'an deux mille treize le dix janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (23): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, M. MONPERT, Mme CLAUDET, MM. MAUBERT, TACCON, Mme BELMIN, MM. LECLERCQ, LEFEVRE, Mme PARKER, M. MALVOISIN, Mme DEKKER, MM. ALEMANY, DINTILHAC, CAMISULI, Mme PRUZINA, Mme GUERIoT, M. QUIOC, M. BONY, Mme GIRE.

Procurations (3): M. ANGELIS à Mme DELPORTE
M. LEBEGUE à M. QUIOC
M. DAMOUR à Mme GUERIoT

Excusés (0):

Absents (3) : Mme DUCHENNE, M. REMY (arrivé au point 2), Mme BLAIS-PERRIN (arrivée au point 2).

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU 12 12 12.

Madame GUERIoT s'abstient.

Monsieur BONY félicite les services sur la rédaction du compte-rendu.

Madame le Maire félicite les services sur la réactivité quant au salage des rues.

1- RAPPORT DU DELEGATAIRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire présente le rapport du délégataire de la restauration scolaire pour les années 2009, 2010 et 2011 (joints en annexe), et demande au Conseil de se prononcer.

Madame GRIZARD indique qu'il y a un bon relationnel et que les services sont de qualité.

Madame GIRE dit qu'il manque les annexes, et que les enquêtes convives étant de qualité, il est dommageable de ne pas les avoir jointes.

Madame le Maire répond que c'est une omission.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

2 - ACCUEIL DE LOISIRS : SEJOUR ETE 2013 A BELLE ILE EN MER

Arrivées de Madame BLAIS-PERRIN et de Monsieur REMY.

Ce séjour se déroulera à Belle Ile en Mer dans le Morbihan du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2013. Il accueillera 20 enfants scolarisés du CP au CE1. Le groupe sera hébergé en chalet au camping de Belle île (3 nuits) et en tente au camping de Vannes (une nuit) en pension complète et le transport en bus.

Le coût total de ce séjour s'élèvera à 6957 € soit 347.85 €/enfant pour le séjour (69.57 €/enfant/jour)

Ce séjour peut être éligible aux subventions de la CAF, pour la part restant à charge de la commune.

Le tarif proposé pour ce séjour est le suivant :

TRANCHE	1ER ENFANT	2EME ENFANT	3EME ENFANT
T1	87,00 €	73,95 €	56,55 €
T2	104,40 €	88,74 €	67,86 €
T3	121,80 €	103,53 €	79,17 €
T4	139,20 €	118,32 €	90,48 €
T5	147,90 €	125,72 €	96,14 €
T6	156,60 €	133,11 €	101,79 €
T7	174,00 €	147,90 €	113,10 €

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver ces tarifs, de l'autoriser à entreprendre les démarches afin d'obtenir les subventions maximales et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

3 - ACCUEIL DE LOISIRS : SEJOUR ETE 2013 AU PUY DU FOU

Ce séjour se déroulera au Puy du Fou en Vendée, du mercredi 17 juillet au samedi 20 juillet 2013. Il accueillera 20 enfants scolarisés du CE2 au CM1. Le groupe sera hébergé au centre de vacances des Herbiers. Le transport se fera en car de tourisme.

Le coût total de ce séjour s'élèvera à 5 238.50 € soit 261.92 €/enfant pour le séjour (65.48 €/enfant/jour)

Ce séjour peut être éligible aux subventions de la CAF, pour la part restant à charge de la commune.

Le tarif proposé pour ce séjour est le suivant :

TARIFS	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
T1	66 €	56 €	43 €
T2	79 €	67 €	52 €
T3	93 €	80 €	61 €
T4	106 €	90 €	69 €
T5	113 €	96 €	74 €
T6	119 €	101 €	78 €
T7	131 €	112 €	85 €

Madame GIRE dit que la durée lui semble un peu court par rapport à la distance.

Madame le Maire indique qu'il y aura un arrêt à Angers à l'allée.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver ces tarifs, de l'autoriser à entreprendre les démarches afin d'obtenir les subventions maximales et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

4 - COMMISSION AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Madame le Maire explique que par délibération en date du 11 juillet 2012, le Conseil Municipal a autorisé la mise en étude de la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Madame le Maire rappelle que la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 a remplacé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) par des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Madame le Maire explique qu'il convient également de constituer la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Madame le Maire rappelle que cette commission doit être composée comme suit :

- 3 représentants d'administration : le préfet de région, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur régional de l'action culturelle,
- 8 élus municipaux,
- 4 personnes qualifiées : 2 au titre du patrimoine culturel, et 2 au titre des intérêts économiques locaux.

Il convient donc de désigner les 8 élus municipaux.

Madame le Maire précise que l'Architecte de Bâtiment de France sera évidemment étroitement lié à cette étude.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour désigner les 8 membres de la commission AVAP de la façon suivante

- Madame Belmin Monsieur Lefevre
- Madame Le Quellenec Madame Guériot
- Monsieur Nivert Monsieur Bony
- Monsieur Alemany Madame Delporte

et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

5 - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2013.

Madame le Maire explique que la Commune de Bois le Roi est éligible à la DETR 2013. Elle propose de déposer les dossiers suivants :

- **espace culturel** pour un montant de 2 400 000 euros HT, taux de subvention de 40 % du montant HT,
- **extension école maternelle Robert LESOURD et restauration scolaire** pour un montant de 655 000 euros HT, taux de subvention de 30 % du cout HT (dépense subventionnable plafonnée à 135 600 € par classe maternelle construite, 266 700 € pour la restauration scolaire et 116 700 € pour la salle de repos-salle d'activités calmes),
- **extension ALSH** pour un montant de 335 000 euros HT, taux de subvention de 30 % du cout HT (dépense subventionnable plafonnée à 116 700 €),
- **mise en accessibilité de la halte-garderie et de son cheminement** pour un montant de 45 000 HT, taux de subvention de 20 % du cout HT + 10 % dans le cadre du PAVE approuvé (dépense plafonnée à 100 000 €),

- **mise en accessibilité du cheminement piéton de la rue de la Forêt** pour un montant de 35 000 euros HT taux de subvention de 20 % du cout HT + 10 % dans le cadre du PAVE approuvé (dépense plafonnée à 100 000 €).

Madame GIRE demande si cette demande de subvention est une substitution au contrat régional.

Madame le Maire précise que ce n'est pas une substitution mais il y a toujours des incertitudes sur le contrat régional.

Elle précise également qu'il y a un doute sur l'espace culturel qui bénéficie déjà d'une subvention de l'Etat. Il n'est pas certain de pouvoir cumuler deux subventions de l'Etat.

Madame GUEROT demande si la commune est éligible.

Madame le Maire répond que cela dépend du coefficient d'intégration fiscal. Le coefficient de la commune est de 826 et le seuil au-delà duquel une commune n'est plus éligible à la dotation en 2013 est de 1256.88.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour déposer les demandes de subvention des projets énoncés et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

6 - PROTOCOLE DE REDUCTION D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Madame le Maire explique que le diagnostic des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, réalisé le 8 juillet 2011 avec les services, montre que depuis 2010 la réduction en quantité des produits phytosanitaires est de 93 %.

Depuis 2011, la voirie dans sa totalité n'est plus désherbée chimiquement.

L'inventaire des surfaces désherbées chimiquement pour l'année 2012 a été réalisé lors de la journée de sensibilisation du 21/11/2012. En partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne, 7 agents des services techniques ont participé à cette journée de sensibilisation et ont proposé un protocole de gestion des voiries et allées, des espaces verts et sportifs ainsi que du cimetière, en poursuivant la politique de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires pour parvenir à « zéro phytosanitaire ».

Madame GUEROT indique que le désherbage manuel demande davantage de personnel.

Madame le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir plus de personnel. Il faut communiquer sur le plan réalisé par les services en indiquant que toutes les rues ne seront pas faites en même mais qu'elles seront toutes traitées.

Monsieur QUIOC indique qu'il préfère une herbe folle plutôt qu'une utilisation abusive des produits chimiques.

Madame le Maire propose de valider le protocole de gestion ci-joint et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 3 (Madame GUEROT, Messieurs DAMOUR, MALVOISIN).

Pour : 25

Abstention de Madame GUEROT : les choix proposés exclus d'autres possibilités.

Abstention de Monsieur MALVOISIN : c'est une proposition idéologique, il devrait être mentionné une utilisation raisonnée lorsque cela est nécessaire. Les administrés utiliseront les produits phytosanitaires de toute manière et avec abus.

Monsieur BONY indique que la réduction des produits phytosanitaires est un objectif de l'Agenda 21. A partir du moment où les services s'engagent, il doit avoir une communication à destination des administrés en leur indiquant notamment qu'il s'agit d'un poison violent.

Madame le Maire indique que ce protocole rend la commune plus exemplaire. Il existe encore des endroits où l'application sera plus difficile.

Madame PARKER indique qu'il faudra une communication en amont pour un résultat positif.

7 - NUMEROTATION RUE AUGUSTE FROT

Madame le Maire explique que suite à la division d'un terrain et la création de 2 lots supplémentaires il est nécessaire de compléter la numérotation de la rue Auguste Frot de la façon suivante :

Propriétaire	Parcelle	Voirie	Ancien n°	Proposition du n°
GUILLOT	C 1070 (construction existante)	Rue des Grès	/	22 (sans changement)
GLOWACHI	Division de la parcelle GUILLOT D1334 -D1455 (nouvelle construction)	Rue des Grès	/	22bis
GUILLOT	D1455 (construction existante)	Rue des Grès	/	24 (sans changement)
GUILLOT	D1455-1450 (terrain libre pour nouvelle construction)	Rue des Grès	/	24 bis
GUILLOT	D1458 (construction existante)	Rue des Grès	/	26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

8 - ACQUISITION DES PARCELLES C 520 ET C 531

Madame le Maire explique que pour remembrer les propriétés de la Commune dans le secteur du Clos de la Cure, il est nécessaire d'acquérir les parcelles qui pourraient être mises en vente.

Madame le Maire indique que les parcelles C 520 ET C 531 d'une superficie de 905 m² pourraient être acquise au prix de 10€/m² soit 9050 €.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour acquérir les parcelles C 520 ET C 531 d'une superficie de 905 m² au prix de 10€/m² soit 9050 € et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

9 - ACQUISITION DES PARCELLES DU MOULIN DE BROLLES (A 39, A 133, A 187, A 213, A 214, A 215, A 216, A 217, A 218, A 579, A 706).

Madame le Maire explique que pour obtenir des réserves foncières à construire ou non, il est nécessaire d'acquérir les parcelles qui se présentent à la vente.

Madame le Maire indique que les parcelles A 39, A 133, A 187, A 213, A 214, A 215, A 216, A 217, A 218, A 579, A 706 d'une superficie de 53 483 m² pourraient être acquises au prix de 10 000 €.

Madame GUEROT demande l'intérêt pour la commune d'acquérir ces parcelles.

Madame la Maire indique que cela permettra d'arrêter l'écoulement des eaux pluviales sur le domaine public routier. Il faudra réaliser des travaux pour canaliser les eaux pluviales. Par ailleurs, cela permettra également de protéger les berges de Seine dans ce secteur qui sont particulièrement endommagées dans ce secteur.

Monsieur QUIOC rappelle qu'il est favorable à l'acquisition de réserve foncière.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour acquérir les parcelles A 39, A 133, A 187, A 213, A 214, A 215, A 216, A 217, A 218, A 579, A 706 d'une superficie de 53 483 m² au prix de 10 000 € et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

10 - BUDGET COMMUNE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de placer les choix budgétaires de l'année à venir en perspective et en cohérence avec des orientations politiques voulues, des contraintes de moyens et un contexte socio-économique estimés pour les quelques années à venir.

Au niveau communal, cela s'exprime sous la forme de mise en priorité des services à la population, de développement ou de rénovation de certaines infrastructures et bâtiments, de politique financière et fiscale.

Depuis plusieurs années, lors des débats d'Orientation Budgétaire, la majorité municipale a exposé ses choix en les étayant de l'analyse de la situation financière présente et de l'évaluation des capacités de la commune à les assumer financièrement dans la durée.

Le DOB est en effet, un débat ouvert, mais sous contrainte de la compatibilité « objectifs / moyens financiers ».

Ce document présente les éléments principaux nécessaires et préalables pour que le débat se déroule sur cette base.

1. La situation financière à fin 2012
a. Réalisation du budget 2012
i. Fonctionnement

SUIVI BUDGET 2012 Préparation 2013	
FONCTIONNEMENT	Réalisé 2012
DEPENSES	projeté 10 01 2013
Charges à caractère général	1 647 547,00
Charges de personnel	2 490 942,16
Autres charges de gestion courante	643 375,60
Charges financières	44 925,00
Charges exceptionnelles	15 291,70
Dotations aux amortissements	67 096,43
Total des dépenses hors résultat	4 909 178
RECETTES	0
Atténuation de charges	31 747,77 €
Vente de produits	340 158,87
Impôts et taxes	4 169 099,53
Dotations Subventions	1 076 524,33
Autres produits gestion courante	81 247,49
Produits financiers	17,46
Produits exceptionnels	6 906,89
Total des recettes Hors excédent reporté	5 705 702,34
Marge d'autofinancement Brute	796 524,45

Son analyse sera faite lors de la présentation du Compte Administratif.
Certains éléments exceptionnels, en Recettes comme en Dépense, déterminent un niveau de marge qui sera nécessairement réduit dans le budget 2013.

ii. Investissement

	projection 2012 au 10 01 2013	RAR 2012 et BS	Total
DEPENSES			
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provision pour litige	0,00	0,00	0,00
Rembourst TLE	0,00	0,00	0,00
Emprunts en unités monétaires	167 680,53	0,00	167 680,53
Restitution caution	0,00	0,00	0,00
Emprunt CAF	6 775,00	0,00	6 775,00
Créance sur transfert	10 699,33	0,00	10 699,33
espace verts	664,98	0,00	664,98
Total Autres Immobilisations	742 442,87	185 692,40	928 135,27
Immo. en cours-constructions	77 714,17	198 795,81	276 509,98
Immo. en cours-inst.techn.	397 278,34	97 388,78	494 667,12
Depenses 20 21 23	1 234 909,71	481 876,99	1 716 786,70
TOTAL DEPENSES	1 402 590,24	481 876,99	1 884 467,23
Total dépenses de report	-	-	-
RECETTES Investissement	au 10 01 2013	RAR 2012 et BS	Total
Excédent antérieur reporté inv.	226 306,23	0,00	226 306,23
Virement de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00
FCTVA	231 001,95	0,00	231 001,95
TLE	78 431,00	0,00	78 431,00
Excédents de fonctionnement	737 887,20	0,00	737 887,20
Total 13 - Subventions	326 835,36	33 473,00	360 308,36
Total 16 - Emprunts	352,76	0,00	352,76
Total 28-	67 096,43	0,00	67 096,43
TOTAL RECETTES	1 692 459,59	33 473,00	1 725 932,59
Résultat de cloture	289 869,35 €	-448 403,99 €	-158 534,64 €

Là encore, sans anticiper sur l'analyse du Compte administratif 2012, il faut retenir que la clôture nécessite de provisionner **-158 534,64 €** sur les reports de résultat 2012 pour couvrir les déficits de clôture d'investissement 2012.

b. La situation financière de la commune

- Du fait du report de certains investissements toujours nécessaires, un stock d'épargne nette important reste en attente d'utilisation
- L'endettement total de la commune n'est que de 1.2 M€

2. Perspectives d'emploi des ressources

Facteurs à prendre en compte sur une base de continuité de services et d'investissements

a. En fonctionnement

i. Recettes

- Ressources fiscales TH TF TFNB**

72% / total
recettes

=> Stabilité des taux d'imposition communaux, augmentation des bases de 1.8 %

- Ventes : facturation de services ou prestations** 5% / total
recettes

=> Tarification des services indexés sur les coûts, équilibre du financement du service contribuable/bénéficiaire maintenu, progression des prestations en quantité (ALSH, resto ...).

- Dotation de fonctionnement (Etat ...)** 20% / total
recettes

=> Maintien ou baisse des Dotations actuelles ?

=> Maintien de perception de FNGIR en 2013 au niveau de 2012 (8 k€) ?

=> Nécessité de contribution de la commune à la péréquation nationale et régionale (Dotations Négatives) ?

=> Fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC) (40 K€ selon les règles et montants connus à ce jour)

=> Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France(FSRIF) (non évalué à ce jour)

ii. Dépenses

• Charges générales

33% / Total

Dépenses

=> Indice d'augmentation moyenne 2 à 3% par an (suivi historique)

=> Impact à prévoir nouvelle hausse de TVA et des tarifs Energie.

=> Peu de marges de manœuvre (énergie, entretien, assurance, transports scolaires > 50% du total)

• Charges de Personnel

51% / Total Dépenses

=> Stabilité des effectifs (sauf besoins supérieurs sur les structures et services existants, Relais Assistantes Maternelles, passage en retraite, et transferts de la compétence « jeunesse » à Pays de Seine)

=> Impact potentiellement significatif sur le service d'accueil accru du fait de la modification des rythmes scolaires à intégrer à la rentrée 2013 ou 2014 ? Première réunion d'information le 11/01/13

=> *Indice d'augmentation moyenne 3 à 4% par an (historique 2002/2012), de 3 % en 2012 et selon les hypothèses actuelles, de 2 % en 2013.*

• Autres charges

16%/ Total Dépenses

=> Maintien du soutien aux associations

=> Renforcement de la subvention CCAS

=> Financement de manifestations culturelles périodiques

Quelques questions sont de nature à susciter la réflexion et le débat d'orientation des services aux Bacots au-delà des actions actuelles :

Quelle politique jeunesse 18/25 ans souhaitons-nous ? Avec quels moyens ? (rappel : intégration de la politique en faveur des 11/18 ans dans les compétences intercommunales).

Quelles priorités donner aux actions de développement durable (Agenda 21) ?
Quels services à améliorer ou à créer ?

Prise en compte des besoins sociaux liés aux difficultés économiques générales ?

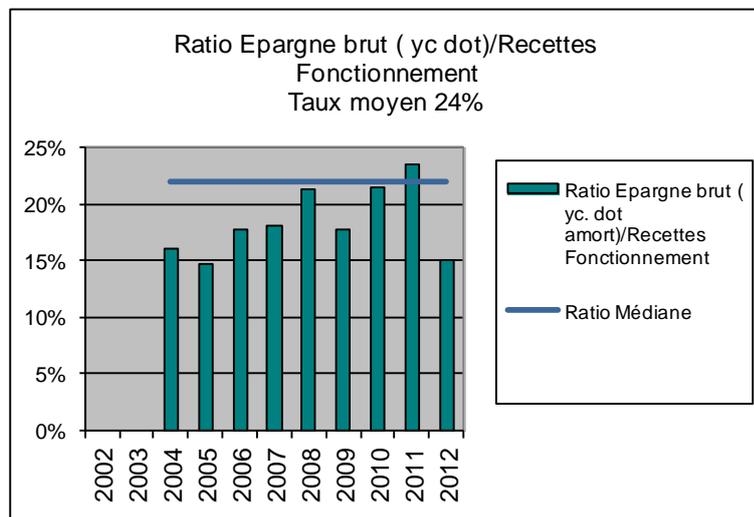
Politique de logement social : investissement, objectifs et gestion des besoins sur le parc de logement communaux en général, rôle des bailleurs sociaux ?

...

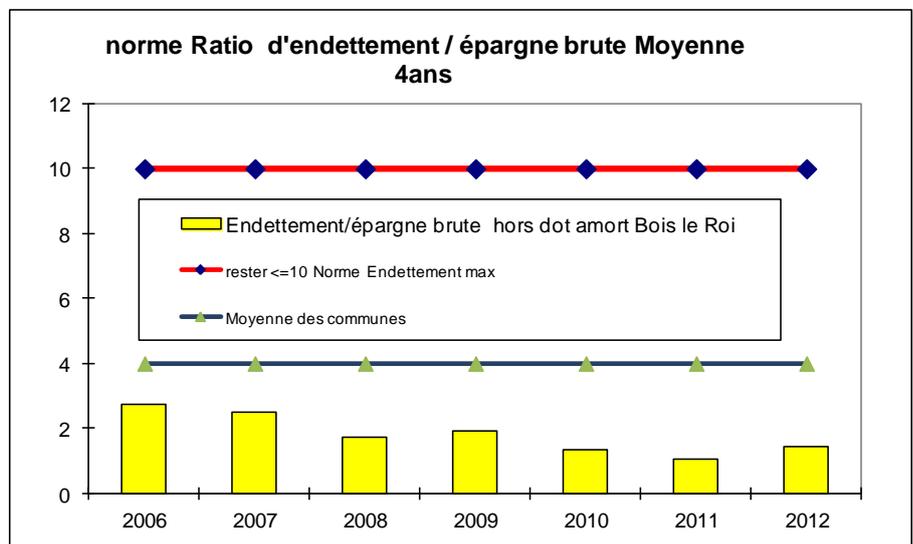
iii. Marge de fonctionnement

• La Marge de fonctionnement de la commune de Bois le Roi reste satisfaisante.

La baisse en 2012 est toutefois nette et son niveau, ainsi réduit, est plus représentatif de sa valeur probable dans les exercices à venir.



- **Une Marge d'autofinancement** permet aujourd'hui une durée théorique de remboursement de la dette en moins de 4 ans, conformément à la norme admise pour la moyenne des communes. Ce résultat est en partie lié au faible endettement actuel de Bois le Roi.



Nous aurons besoin d'accroître l'endettement actuel pour investir. En effet, même si notre ratio marge/ endettement paraît très favorable en 2012, c'est du fait d'un faible endettement. Il faut donc considérer notre marge actuelle (hors événements exceptionnels) comme conforme à nos besoins financiers moyens pour emprunter à l'avenir.

b. En Investissement

i. Dépenses d'investissement

a. Nécessité de maintenir le niveau et l'entretien des équipements divers des services techniques et administratifs et scolaires **300 à 400K€ TTC par an** subvention < 5% ou sans + Plus gros travaux de restauration des bâtiments publics

A ce titre notamment

- *Equiper en classe numérique des écoles 20 K€*
- *Mise aux normes accessibilité de la Roseraie 45 K€*
- *Matériel de désherbage non chimique 14 K€*
- *Réfection de la toiture de la Mairie et terrasse ...400K€*

b.Poursuite des efforts d'économies d'énergie (isolation, régulation, remplacement générateur d'énergie) **>= 100 K€ par an**

- Remplacement de Chaudière Ecole Maternelle 20 K€
- Eclairage public reprise des candélabres et ampoules économies d'énergie par tranche annuelle 50 K€

D'autres actions seront menées sur d'autres bâtiments en collaboration avec la Communauté de Communes qui en fait une priorité de son Agenda 21

c. Voirie et cheminements

En 2013, le CG confirme le report sine die faute de financement pour l'instant du Contrat Triennal, malgré le dossier en cours depuis 2011.

Les travaux de voirie se feront donc sur fonds propres, la Région n'accordant plus de financement liés au PDES.

Un programme de 450 K€ de voirie (et de 250 K€ d'assainissement) sera cependant engagé en 2013 (Leclerc, Croix de Vitry, Cormier, Foch, Chapelle), s'y ajoute une opération d'enfouissement de réseau (Foch) pour 230 K€.

d.Constructions et aménagements

Le dossier judiciaire de l'Espace Culturel n'est pas clos.

Sa réalisation demeure cependant prévue dans le programme d'investissement avec diverses options de subventionnement.

D'autres projets ont été étudiés en 2012 et leur lancement effectif va intervenir pour plusieurs d'entre eux en 2013.

Ils concernent majoritairement les bâtiments scolaires et de l'enfance dont ils contribueront à satisfaire une demande accrue de service dans de meilleures conditions.

Des aménagements (hors construction) sont par ailleurs à envisager :

- aménagement de la perspective de l'Eglise et de cheminements plantés,
- parc de la Mairie : accessibilité, aménagements divers (bancs ...),
- accessibilité et aménagements du cimetière.

Objectifs d'investissements 2013 2016

	Estimation
Projets Bois le Roi 2013 / 2016	Opération HT
1) CULTURE : selon subvention obtenue ?	Stade DCE
Bibliothèque-médiathèque, salle de spectacles vivants, salles d'enseignement artistique. Bâtiment Basse consommation et longuement concerté avec les utilisateurs et les institutionnels.	2 400 000 €
2) SCOLAIRE et PERISCOLAIRE: subventions ?	
	Stade APD
2.1/ Agrandissement de l'accueil de Loisirs par l'adjonction d'une grande salle d'activité, donnant aussi la possibilité d'un usage partagé avec les écoles et les associations de la grande salle existante	335 000 €
	Stade APD
2.2/ Réhabilitation et extension de l'école maternelle : agencement de l'entrée, une 7ème classe , un dortoir et agrandissement de la restauration	655 000 €
	Stade concertation
2,3/ Equipement petite enfance halte garderie et Relais Assistance Maternelle	600 000 €
3) SPORTS subventions ?	
	Stade concertation
3.1/ aménagements de terrains « sport pour tous » : mini terrain de foot, tennis, basket ...	50 000 €
4) Réaménagement espaces urbains : subventions ?	
	Stade concertation
4.1 / à proximité de la gare : aménagement de l'avenue de la Forêt et du parvis de l'espace Culturel pour faciliter l'accès aux commerces de ce secteur.	300 000 €
	Stade concertation
4.2 / aménagement du parc du site des Chardonnerets	75 000 €
	Stade concertation
4.3/ aménagement de la perspective de l'Eglise et de cheminements plantés y compris la démolition des préfabriqués restants	75 000 €

Les dossiers de demande de subventions sont déposés ou prêts à l'être.
 Les organismes ou dispositifs sollicités sont l'Etat (DETR, DGE, CAF) , la Région (Contrat régional , Lignes spécifiques), le Département (lignes spécifiques).

ii. Recettes d'investissement

- **Autofinancement**

=> Solde de trésorerie disponible actuel > 2,5 M€ (hors minimum Fond de Roulement de 200 K€)

- **Flux annuel de marge nette dépendant de la marge brute de fonctionnement**

=> La marge brute annuelle est de l'ordre de 700K€ dans les années récentes, elle diminuera inévitablement compte tenu des pertes de dotations à venir et de l'indexation

des dépenses de fonctionnement. Ceci dans l'hypothèse de stabilité du taux communal de la TH et des Taxes Foncières.

- **Subventions**

=> Cf plus haut : associées à chaque type d'investissement et dépendant des collectivités Département, Région et Etat.

D'ores et déjà, le Département nous a signifié qu'il n'est pas possible d'avoir un second contrat Contact. Seules les lignes spécifiques du Département nous seront ouvertes.

Le contrat Régional, déposé, reste aujourd'hui en attente de réponse.

- **Emprunt**

Capacité d'endettement de la commune ; les ratios prudentiels d'encours dans notre contexte situent autour de 2 M€ d'encours, l'emprunt aisément supportable pour financer tous les investissements mentionnés plus haut.

Si nous pouvions maintenir notre marge brute à 700 K€ en moyenne sur les cinq prochaines années, nous pourrions limiter le recours à l'emprunt autour de 1.7 M€ sur cette même période

Dans l'hypothèse de marge réduite, l'encours d'emprunt risquerait de dépasser nettement le seuil de 2M€ d'encours

Le Conseil devra

- confirmer son intérêt sur l'ensemble des projets,
- exprimer ses priorités et les échéances adaptées de chacun d'eux,
- débattre de ce que devra être l'adaptation des choix budgétaires 2013.

En tout état de cause :

Pour maintenir durablement nos équilibres financiers nous engagerons progressivement nos investissements sous condition de subventions suffisantes de nos partenaires.

Monsieur TACCON projette un power point.



La finalité du Débat d'Orientation Budgétaire

Placer les choix budgétaires de l'année à venir en perspective et en cohérence avec

- les orientations politiques retenues
- les contraintes de moyens
- Le contexte socio économique estimé pour les quelques années à venir

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Les orientations politiques

- Maintenir le service à la population et favoriser l'accès pour tous aux services sociaux , culturels , communaux ou associatifs
- favoriser l'évolution de la commune dans le respect de sa spécificité paysagère , architecturale et urbaine
- Compléter les équipements collectifs et améliorer leur niveau de qualité d'usage et environnementale.
- Compléter et entretenir les réseaux de tous types , voirie, eau , informations

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Les orientations politiques

dans le fil de l'agenda 21 et en cohérence avec CC Pays de Seine

- Accélérer la politique d'économies d'énergie dans les bâtiments publics
- favoriser l'Animation économique et les possibilités d'emploi locaux
- S'attacher aux liens sociaux pour favoriser l'intégration de tous jeunesse adolescente handicapés

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Les contraintes de moyens

Préservation des équilibres financiers

- Avec un endettement dans des ratios prudents
- Sans accroissement de la pression fiscale

Taux Communaux inchangés

DOB Bois le Roi 16/01/2013

-Clôture 2012 -Fonctionnement -Dépenses -Recettes

	Dépenses	Recettes	Résultat
CA 2011 hors reports	4 490 217	5 751 088	1 260 870
CA 2012 hors reports estimé	4 909 178	5 705 702	796 524
Ecart	418 961 €	-45 385 €	-464 346 €

Résultat correct, en diminution importante en partie du fait de réalisations de voirie imputées en fonctionnement

DOB Bois le Roi 16/01/2013

a.Fonctionnement

-Clôture 2012

SUIVI BUDGET 2012 Préparation 2013	
FONCTIONNEMENT	Réalisé 2012 projeté 10 01 2013
DEPENSES	
Charges à caractère général	1 647 547,00
Charges de personnel	2 490 942,16
Autres charges de gestion courante	643 375,60
Charges financières	44 925,00
Charges exceptionnelles	15 291,70
Dotations aux amortissements	67 096,43
Total des dépenses hors résultat	4 909 178
RECETTES	0
Atténuation de charges	31 747,77 €
Vente de produits	340 158,87
Impôts et taxes	4 169 099,53
Dotations Subventions	1 076 524,33
Autres produits gestion courante	81 247,49
Produits financiers	17,46
Produits exceptionnels	6 906,89
Total des recettes Hors excédent reporté	5 705 702,34
Marge d'autofinancement Brute	796 524,45

DOB Bois le Roi 16/01/2013

-Clôture 2012
-B Investissement
- Dépenses / Recettes

	projection 2012 su 10 01 2013	RAR 2012 et BS	Total
DEPENSES			
Débit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provision pour litige	0,00	0,00	0,00
Remboursé ILC	0,00	0,00	0,00
Emprunts en unités monétaires	187 880,33	0,00	187 880,33
Restitution caution	0,00	0,00	0,00
Emprunt CAF	8 775,00	0,00	8 775,00
Crédence sur transfert	10 822,33	0,00	10 822,33
Total Autres Immobilisations	742 442,37	193 922,40	936 364,77
Imm. en cours/constructions	77 714,17	108 725,81	186 439,98
Imm. en cours/mat.techn.	207 278,34	27 188,79	234 467,13
Dépenses 20 21 22	1 234 929,71	48 1876,92	1 716 786,63
TOTAL DEPENSES	1 462 360,24	48 1876,92	1 944 487,16
Total dépenses de report	-	-	-
RECETTES Investissement			
	su 10 01 2013	RAR 2012 et BS	Total
Excédent antérieur reporté inv.	228 308,23	0,00	228 308,23
Virement de la section de fonds	0,00	0,00	0,00
PCIVA	231 001,95	0,00	231 001,95
ILC	76 421,00	0,00	76 421,00
Excédents de fonctionnement	727 887,20	0,00	727 887,20
Total 13 - Subventions	228 308,23	33 473,00	261 781,23
Total 16 - Emprunts	352,76	0,00	352,76
Total 20-	87 036,42	0,00	87 036,42
TOTAL RECETTES	1 692 478,50	33 473,00	1 725 951,50
Résultat de clôture	230 118,26 €	-48 403,92 €	-188 284,64 €

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Clôture et reports 2012

Le fonctionnement 2012 enregistre un excédent de 800 000 €

Mais l'investissement 2012 et RAR nécessite de provisionner 150 000 € sur les reports de résultat 2012

La situation financière de clôture est nettement favorable

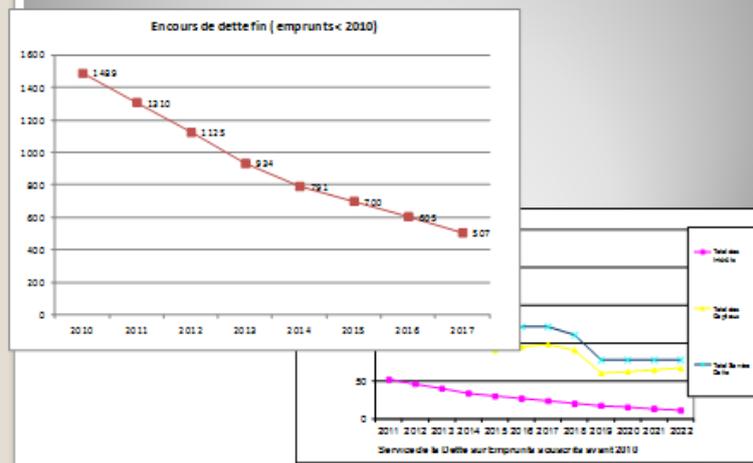
le report 2012 sur 2013 dépasse 3 M€

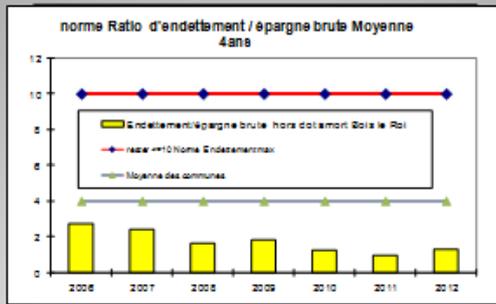
Rappelons qu'il inclue 0.5 M€ de subventions liées au projet culturel et donc assujettis à sa réalisation.

DOB Bois le Roi 16/01/2013

L'endettement actuel permettre de nouveaux emprunts si nécessaire

il est relativement faible et sa charge décroît nettement en 2014/2015





Une Marge d'autofinancement permet aujourd'hui une durée théorique de remboursement de la dette en moins de 4 ans, conformément à la norme admise pour la moyenne des communes.
Ce résultat est en partie lié au faible endettement actuel de Bois le Roi.

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Les perspectives 2013 en Fonctionnement : RECETTES

Ressources fiscales TH TF TFNB 72% / total recettes

Stabilité des taux d'imposition communaux

Augmentation des bases de 1.8 % selon PLF 2013

Dotation de fonctionnement (Etat ...) 20% / total recettes
a Maintien ou baisse des Dotations actuelles ?

b FNGIR Fond National de Garantie intercommunale de Ressources
si Maintenu , 8 K€

Fonds national de péréquation des ressources fiscales
intercommunales et communales (FPIC)

Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
(FSRIF)

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Les perspectives 2013 en Fonctionnement : DEPENSES

Charges générales 33% / Total Dépenses

- a Indice d'augmentation moyenne 2 à 3% par an (suivi historique)
Impact à prévoir de la hausse de TVA et des tarifs Energie.
- b Peu de marges de manœuvre (énergie, entretien, assurance, transports scolaires > 50% du total)

Charges de Personnel 51% / Total Dépenses

- 1. Stabilité des effectifs
- 2. Indice d'augmentation de 1.5% en 2013 selon les hypothèses actuelles

Versements de solidarité et péréquation

FPIC de péréquation des ressources intercommunales et communales 40 K€

FSRIF Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ?

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Axes privilégiés et principes d'action

Actions de renforcement des moyens actuels de l'action communale

Vigilance sur l'émergence de besoins d'aide sociale liés à la situation économique générale

- indexation et tarification des services communaux
- renforcement des moyens humains et financiers du CCAS (précarité en hausse)

Incertitude sur la prise en compte de la modification des rythmes scolaires

- renforcement des horaires d'accompagnement

Poursuite et accroissement des subventions aux associations

- levier d'action culturelle et sociale

lancement des Carrés potagers

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Au-delà de ces actions prioritaires de continuité

Quelques questions plus prospectives de nature à orienter des choix budgétaires.

- Quelle politique culturelle en l'état actuel des équipements ?
En l'attente de l'Espace Culturel
-rencontres culturelles périodiques
- Comment poursuivre le renforcement du logement social ?
Mobilisation de l'Etablissement Public Foncier et des partenaires bailleurs sociaux

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Au-delà de ces actions prioritaires de continuité

Quelques questions plus prospectives de nature à orienter des choix budgétaires.

- Quelle politique jeunesse 18/25 ans souhaitons-nous ? Avec quels moyens ? (rappel : intégration de la politique en faveur des 11/18 ans dans les compétences intercommunales).
- Quelles priorités donner aux actions de développement durable (Agenda 21) ?
Quels services à améliorer ou à créer dans ce but ?
- Prise en compte des besoins sociaux liés aux difficultés économiques générales ?

Les choix d'investissements

> Poursuivre l'entretien patrimonial et la mise à niveau des équipements des services techniques et administratifs et scolaires

800 K€ TTC par an subvention < 5%

Dont toiture et ravalement Mairie 400 K€

Et entre autres

- ✓ Equipement en classe numérique des écoles 20 K€
- ✓ Mise aux normes accessibilité de la Roseraie 45 K€
- ✓ Matériel de désherbage non chimique 14 K€

> Accroissement des efforts d'économies d'énergie (isolation , régulation , remplacement générateur d'énergie) >= 100 K€ par an

en collaboration avec la Communauté de Communes qui en fait une priorité de son Agenda 21

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Les choix d'investissements

Amélioration du cadre Urbain

> Rénovation et amélioration du Réseaux de voirie

- Assainissement trottoirs Foch (Lavoir / Eglise)
 - Leclerc, Croix de Vitry, Cormier
 - 700 K€ +230 K€ (Enfouissement)
- Hors contrats triennaux de voirie non disponibles au CG77 avant 2013

- aménagements de circulation douce Traitement des sentiers
(financement hors subventions avec la CC)

> Places et espaces publics

- Places et Parking Cité République
- Embellissement paysagers (clos st Père)
- Mobiliers urbains (bancs , éclairages)
- Accessibilité des bâtiments (Roseraie PAVE)

DOB Bois le Roi 16/01/2013

> Projets petite Enfance , Scolaire , Périscolaire

- Halte Garderie pour 25 berceaux
Mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles
- Extension école Maternelle et de sa restauration
- Extension ALSH

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Facteurs d'incertitudes sur les prévisions

- La réalisation de l'Espace culturel
- L'obtention de subventions via un contrat Régional

-La possibilité et le niveau d'autres sources de subventions
(DETR, lignes spécifiques du département et de la Région)

DOB Bois le Roi 16/01/2013

	Saturation
Projet Bois le Roi 2013 / 2016	Opération HT
1) CULTURE : a-t-on subvention obtenue ?	Stade DCE
Bibliothèque-médiathèque, salle de spectacles vivants, salles d'enseignement artistique. Bâtiment. Base de consommation et logement concédé avec les utilisateurs et les institutionnels.	1 400 000 €
2) SCOLAIRE et PERISCOLAIRE : subventions ?	Stade SPD
2.1 / Agrandissement de l'accueil de Loulaine par l'adjonction d'une grande salle d'activité, donnant aussi la possibilité d'un usage partagé avec les écoles et les associations de la grande salle existante	325 000 €
2.2 / Réhabilitation et accésion de l'école maternelle : agencement de l'entrée, une 7ème classe, un dortoir et agrandissement de la restauration	655 000 €
2.3 / Equipement petite enfance halte garderie et Relais d'assistance Maternelle	600 000 €
3) SPORTS : subventions ?	Stade concertation
3.1 / aménagement de terrain « sport pour tous » : mini-terrain de foot, tennis, basket.	50 000 €
4) Réaménagement espace urbain : subventions ?	Stade concertation
4.1 / A proximité de la gare : aménagement de l'avenue de la Fontaine et du parvis de l'espace Culturel pour faciliter l'accès aux commerces de proximité.	300 000 €
4.2 / aménagement du parc du site des Chardonnerets	75 000 €
4.3 / aménagement de la perspective de l'église et de cheminements piétonniers y compris la démolition des constructions restantes	75 000 €

DOB Bois le Roi 16/01/2013

Monsieur MALVOISIN indique que l'une des préoccupations des habitants est le stationnement autour de la gare et qu'il sera nécessaire d'inscrire quelque chose à cet effet.

Monsieur SEUILLOT dit que davantage de stationnement à la gare n'est pas envisageable.

Madame le Maire précise que le parking de la gare appartient à SNCF et RFF, et que le gestionnaire est le STIF. Qu'à cet effet, un projet de parc relais est toujours en réflexion au STIF. Il s'agit d'un parking payant qui doublerait la capacité actuelle.

Elle précise qu'il est regrettable que les 200 places de Fontaine le Port ne soient pas utilisées étant donné que le temps en navette ou en voiture est équivalent. Il existe une navette entre Bois le Roi et Fontaine le Port deux fois le matin et trois fois le soir, ce qui est insuffisant.

Madame BLAIS-PERRIN indique que le parking payant ne va pas régler le problème. Le parking sur deux niveaux posera le problème des entrées et des sorties des voitures. Elle précise que les navettes sont des vraies solutions mais ne sont pas encore dans les habitudes, les contraintes encourageront sans doute l'utilisation des navettes.

Monsieur REMY demande s'il y a un réel besoin de créer de nouvelles places.

Madame le Maire indique qu'il y a de plus en plus de voyageurs.

Monsieur MAUBERT précise que la moitié des voyageurs viennent du Châtelet en Brie. Le développement de cette ligne pourrait désengorger Bois le Roi.

Madame BLAIS-PERRIN indique qu'une nouvelle organisation du travail permettra également de réduire les déplacements.

Madame PRUZINA demande si une navette toutes les 15 minutes sur Bois le Roi ne pourrait pas être mise en place.

Madame le Maire indique que cette solution est coûteuse, de l'ordre de 75 000 euros par an pour le bénéfice de peu de personnes.

Monsieur LECLERCQ indique que la question du stationnement pour la gare concerne toute la ville, le système de navette ne ferait que déplacer le problème.

Monsieur REMY dit qu'il serait nécessaire de créer quelques places pour montrer que la commune a pris en compte ce problème, même si l'absence de création de place pourrait être interprétée comme une volonté de limiter les déplacements.

Madame BLAIS-PERRIN revient sur la présentation générale. Elle indique que les indices de richesse de la commune sont importants avec notamment une augmentation de la marge et une diminution de l'endettement.

Elle précise que deux axes importants ont été soulevés : la jeunesse et le social. Deux axes qui assurent la pérennité de la société. S'agissant de la jeunesse, bien que son groupe n'aurait pas mené les actions de la même manière, elle prend acte que la jeunesse a été prise en compte. S'agissant du social, elle aimerait qu'une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité se fasse autour d'un Agenda 21 social.

Elle précise par ailleurs que les investissements sont gelés notamment dans l'attente de la réalisation ou non de l'espace culturel. Il serait sans doute nécessaire d'engager une nouvelle réflexion pour voir aboutir les projets notamment la bibliothèque.

Monsieur LECLERCQ précise que la fréquentation de l'école de musique et de la bibliothèque est supérieure à la fréquentation nationale.

Monsieur MONPERT dit qu'il faudrait revoir l'étude du projet depuis le départ, qu'il s'agit d'une réflexion globale à faire et non pas uniquement sur la bibliothèque.

Madame BLAIS-PERRIN rappelle que la commune participe à la péréquation et qu'elle en bénéficie également via les subventions. S'agissant des projets, elle approuve les projets tels que la Relais Assistantes Maternelles, l'extension de l'école maternelle et de l'ALSH. Elle reconnaît la prise en compte de la politique jeunesse mais regrette que la politique à l'attention des jeunes adultes ne soit pas plus développée.

Madame la Maire indique que la politique à l'attention des 11-18 ans est de la compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2013. Le diagnostic, le Projet Educatif Local (PEL) ont été délibérés et le projet pédagogique est en cours d'élaboration en vue de la rédaction d'un plan d'actions. Le projet pédagogique sera élaboré selon une méthode participative qui vise à consulter l'ensemble des partenaires dans ce domaine.

S'agissant des 18-25 ans, la mission locale et la structure accueil emploi nous accompagnent.

Elle précise que l'Agenda 21 élaboré prend en compte les enjeux sociaux. Les logements sociaux sur la commune sont diffus et les bailleurs sociaux ne comprennent pas ces objectifs.

Monsieur TACCON indique que la révision du projet culturel, en trois bâtiments distincts au lieu d'un seul n'aura pas d'impact sur les finances, l'objectif étant de maintenir la capacité de financement dans l'état actuel.

Madame GUERIOT demande si l'espace culturel sera soumis à la RT 2005 ou à la RT 2012.

Madame le Maire indique qu'étant donné que le permis de construire a été déposé avant l'application de la RT 2012, il sera donc soumis à la RT 2005.

Monsieur LECLERCQ précise que la commune poursuivra tout de même les objectifs de la RT 2012.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

11 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SERVICE DE L'EAU

Bilan 2011

- Des branchements plomb ont été remplacés à hauteur de 53 000 €.

Orientations 2012

- Obtenir une étude comparative juridique et financière sur les choix de gestion du service public de l'eau (Délégation de Service Public ou Régie) notamment en vue d'avancer sur le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Commune.

- Monter en puissance dans le programme de mise en conformité des branchements en plomb, l'objectif étant d'avoir une conformité totale d'ici 10 ans au rythme de 75 à 100 branchements par an. Il peut être envisagé une ligne budgétaire (maximum 2 000€) pour analyser la teneur en plomb, au cas par cas. Le coût total de cette mise en conformité a été estimé en 2010 à 1 750 000 €.

Nos charges de remboursement d'emprunt (à taux 0) sont faibles (moins de 2K euros) et continuent à diminuer. Nous disposons maintenant d'une marge de manœuvre financière importante. Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire sur les 4 premières années et grâce à des prêts à taux zéro pour partie, il serait possible de conduire financièrement cette opération, à condition de l'associer à une augmentation de 2% de la redevance communale chaque année (ce qui aurait un impact cumulé de 7 € sur une facture moyenne annuelle en 2015 par rapport à 2010). Cependant la nécessité de garder des capacités de financement suffisantes pour des aléas d'infrastructures du réseau et de procéder au renouvellement de canalisations obsolètes (voir point suivant) pourrait orienter vers d'autres solutions que le seul budget annexe pour supporter le coût de la mise en conformité.

- Envisager le renouvellement du réseau vieillissant (+ de 75 ans) en attribuant une enveloppe budgétaire annuelle de 100 000 €.

- Augmenter modérément la part communale, dont on propose que le taux d'augmentation soit aligné sur le taux d'augmentation des bases, pour prendre en compte l'inflation des coûts, éviter un appauvrissement du service et aider à achever le programme «plomb». Ce taux, stable depuis 2002, a été augmenté de 2% par an depuis 2010.

Monsieur MALVOISIN présente les orientations :

- Fixé un rythme de renouvellement des branchements plomb afin de garder des ressources pour le renouvellement du réseau.
- Préparer le renouvellement de la DSP. Il indique que le passage vers l'intercommunalité serait un enrichissement pour les communes de l'intercommunalité.

Monsieur QUIOC dit qu'il est fait mention dans la note qu'une étude sur la teneur en plomb de l'eau pourrait être engagée.

Monsieur MALVOIN répond qu'en cas d'interrogations, il pourra être fait une étude.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

INFORMATIONS DU MAIRE

Rythmes scolaires : le décret n'est toujours pas publié. Suite à la réunion organisée par l'inspection académique, il ressort que la matinée du mercredi a été choisie. L'école est maintenue jusque 16h30 mais il y a 45 minutes qui seront destinées à des activités culturelles et/ou sportives. Cette modification du rythme aura une influence sur les transports, la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et le recrutement d'animateur.

Evènements à venir : Vœux du SDIS vendredi 18 janvier.
Concert de Marie Reno le 25 janvier 2013.
Réunion publique relative aux carrés potagers le 26 janvier
2013.
Réunion publique relative au jumelage de Noli le 16 février
2013.

Prochain conseil municipal le 13 février 2013.

La séance est clôturée à vingt-trois heures vingt-cinq.